

Paris, le 28 Octobre 2008

## **ACTUALITE DE L'E.H.S. La catastrophe s'accroît.**

Un handicap très grave est en croissance accélérée.  
Le nombre des victimes se multiplie rapidement.  
La gravité des cas aussi. Ils atteignent souvent un niveau de torture.  
Son nom est E.H.S.  
Qui veut dire ElectroHyperSensibilité.

Sur le plan scientifique une étude est en cours.  
Clinique et détaillée. Bien entendu indépendante.

Sur le plan officiel le sujet est tabou.  
E.H.S. ? Cela n'existe pas.  
Il est aisé de voir pourquoi.  
S'il devient reconnu :

- que l'E.H.S. existe
- que la cause essentielle est la téléphonie mobile, ainsi que ses annexes

c'est la fable officielle de prétendue innocuité qui explose en éclats.

Sur le plan médical il y a un grand embarras.  
Certains des médecins, agissant en conscience, terminent leurs certificats en écrivant avec clarté qu'aux effets constatés on ne peut pas trouver de cause médicale.  
Plus nombreux sont, hélas, ceux qui respectent le tabou et envoient les victimes du côté de la psychiatrie. Alors que rien ne correspond dans les symptômes d'E.H.S.

Une habitante de STRASBOURG, qui se nomme RINCKEL, est victime de l'E.H.S. et à un stade aigu.  
Depuis plusieurs années tous les services officiels, en dépit des certificats, refusent de s'occuper d'elle.  
Deux équipes municipales, l'une après l'autre, ont pris l'engagement public de régler son problème, mais sont restées au simulacre en proposant des lieux près d'antennes relais.

Toutefois aujourd'hui la victime est en possession d'un document signé par une sommité du monde médical.

Le 3 Novembre 2008 est prévue à COLMAR une audience en appel dans une action en plainte, que cette dame a introduite.  
Les conditions d'audience seront au minimum.  
Car l'action en appel est au civil et dans le cadre de l'aide juridictionnelle :

- l'avocat parisien n'a pas le droit à la parole,
- l'avocate alsacienne est limitée à s'exprimer en précisions sur le dossier.

C'est là qu'on voit que l'équité est indexée sur le niveau des moyens matériels.

Le paysage judiciaire comporte aussi une autre action.  
Qui vise les opérateurs à leurs sièges nationaux.  
Et toujours intentée par la même personne.  
Et toujours à petits moyens.  
En cours.

Voilà qui de nouveau dirige la lumière sur le cas de STRASBOURG, une ville calvaire pour les victimes d'E.H.S.  
Près de la fin de 2005, la Ville a déclaré avec solennité qu'on stoppait les implantations.  
En 2006 et 2007, l'UMTS est arrivé. Dans l'ensemble de la ville.  
Avec le résultat de doubler les intensités.

Mais dans la clandestinité.  
De mémoire de Strasbourgeois aucune information publique n'a été constatée.  
Le grand accord passé entre l'AMF et l'AFOM a donc été violé. Et surabondamment..  
La Mairie a en mains un dossier très complet sur la toxicité.  
Mais donne l'impression que la Santé Publique est le dernier de ses soucis.  
Mais croit que le silence est une protection.  
Sur un problème plus que grave, cette Mairie se met aux abonnés absents.

A ceux qui ont la charge d'informer le public nous rappelons qu'ils sont acteurs. Aussi. Et acteurs politiques.  
Sur la toxicité de la téléphonie mobile quand on écrit ou quand on dit qu'ON NE SAIT PAS VRAIMENT en fait cela consiste :  
- à devenir un haut parleur du discours des opérateurs,  
- à montrer qu'on ignore ou qu'on décide d'ignorer qu'il existe des sources d'information réelle. Aisément accessibles.  
- à rendre encore plus lourd le destin des victimes. De plus en plus nombreuses.  
Bien sûr on sait.  
On fait plus que savoir.  
Toutes les preuves scientifiques ont été publiées.  
Mais elles sont dissimulées à la population d'ensemble.  
Par l'écran du silence.  
Le très organisé silence de tous les officiels.

L'enjeu est d'importance.

La situation des E.H.S. est un acte d'accusation adressé aux opérateurs et à leur inconscience.  
Il est temps, plus que temps, que torturer les gens ne puisse plus être légal.  
Il est temps, plus que temps, que la Santé Publique ait enfin la priorité sur ce qui est nommé, non sans humour, des intérêts économiques.

Robin des Toits